



WILWISHEIM AUJOURD'HUI

N° 140 MARS 2017

ETAT CIVIL DE VOTRE COMMUNE EN 2016

NAISSANCES



TAHAR Eline née le 05/01/2016
WEIL Maxime né le 22/09/2016
MARTIN Louane née le 15/12/2016

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

MARIAGE : néant

DÉCÈS

RENNIÉ Joseph le 09/06/2016 – 82 ans
BOEHM Gérard le 27/08/2016 – 76 ans
HENNINGER François le 14/12/2016 – 83 ans



Toutes nos condoléances !



Joyeuses Fêtes de Pâques

WILWISHEIM AUJOURD'HUI
Directeur de la publication : Raphaël ADAM
Dépôt légal : mars 2017
Imprimé en Mairie de 67270 WILWISHEIM

• Séance du 12 décembre 2016

1) Convention de prise en charge par le Centre Départemental de Gestion du Bas-Rhin de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité

Le Maire rappelle que toute collectivité doit désigner un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction Publique Territoriale.

Les conseillers municipaux décident de confier cette mission au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin. Pour réaliser cette mission, il faut environ 2 à 3 jours de travail au prix de 175,- € par jour.

Ils autorisent le maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.



2) Acquisition d'un défibrillateur

Les conseillers municipaux décident de l'acquisition d'un défibrillateur DAE MEPAD auprès de la Société CARDIA PULSE au prix de 1.996,- € HT.

Pour info, le défibrillateur a été installé sur la façade de la mairie, rue de la gare.

3) Décisions modificatives de crédits

En raison d'une insuffisance de crédits apparue à certains chapitres, les conseillers municipaux décident de voter les crédits supplémentaires nécessaires au budget du lotissement SAND et au budget communal.

4) Travaux supplémentaires Assainissement

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Rue du Château, il convient de remplacer la conduite assainissement existante dans l'impasse KAPP. A cet effet, les conseillers municipaux décident de confier les travaux à l'Entreprise WICKER pour un montant de 5.945,- € HT. Ces travaux feront l'objet d'un avenant au marché de travaux du lot 1 « Assainissement ».

5) Eclairage du terrain de foot et du parking

Vu la délibération du 27/09/2016 validant les travaux d'éclairage du terrain de foot et du parking, les conseillers municipaux autorisent le Maire à démarrer le chantier en 2016 en raison des conditions d'octroi de certaines subventions et à émettre des mandats avant le vote du budget primitif 2017.

6) Demande de subvention Association les P'tites Mains

L'Association les P'tites Mains, créée le 17/10/2016, a présenté une demande de subvention.

Après délibération, les conseillers municipaux décident de lui attribuer une subvention de 92,- € et demandent que les comptes financiers soient fournis annuellement à la commune.

7) Dénomination d'un lieu postal

En 2013, la commune a délivré un permis de construire à M. Raphaël ADAM pour la construction d'un logement de fonction à proximité de son exploitation agricole. A présent, il y a lieu de donner une dénomination à ce chemin d'exploitation. Les conseillers municipaux décident de le nommer : lieudit *Obergottesheimerweg* et d'attribuer le n° 1 à la maison de M. ADAM.

8) Don de la paroisse Saint-Martin

Les conseillers municipaux acceptent le don de 20.000,- € effectué par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Martin au profit de la commune.

• Séance du 13 février 2017

1) Fixation redevance assainissement pour 2017

Les conseillers municipaux reconduisent les taux appliqués depuis 2006 à savoir :

- Part fixe semestrielle : 15,00 € TTC par branchement
 - Redevance assainissement : 1,90 € TTC par m3
- avec un abattement de 50 % pour une consommation semestrielle supérieure à 250 m3.

2) Participation des associations aux charges des infrastructures communales

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle polyvalente relatif aux années 2015 et 2016.

Il ressort une surconsommation d'eau et les conseillers municipaux demandent aux utilisateurs de raisonner davantage les consommables.

Après débat, les conseillers municipaux fixent les participations comme suit :

- L'Association des jeunes : 530 € par année
- L'Association Sportive (Foot) : 1.230 € par année
- Body Sculpt : 1.000 € par année
- Section Théâtre : 400 € par année

3) Participation de l'Association Foncière

Après débat, les conseillers municipaux fixent le montant de la participation de l'Association Foncière pour les frais d'utilisation des locaux et du logiciel de la mairie à 300 € par an pour les années 2015, 2016, 2017 et les années futures. Ce montant restera valable tant que le Conseil Municipal ne le révisera pas par délibération.

4) Travaux appartement 1^{er} étage ouest au-dessus de la mairie

Suite à la délibération du 19/07/2016, le Maire a consulté 3 entreprises de travaux généraux pour la rénovation de l'appartement. Les conseillers municipaux retiennent l'offre de la Société RENOV MH de SOUFFELWEYERSHEIM pour un montant de 18.887,10 € HT.

5) Travaux d'aménagement du Manoir : demande de subvention de la DRAC

Après débat, les conseillers municipaux autorisent le Maire à solliciter une subvention de la DRAC pour l'aide au financement des travaux d'aménagement du Manoir.

6) Reste à réaliser

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux autorisent le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 à hauteur du quart des dépenses de l'exercice précédent.

7) Modalité d'accueil des enfants en classe de maternelle

Le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Nicolas SCHMITT demandant la scolarisation de leur enfant de 2 ans. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux émettent un avis défavorable et maintiennent la politique actuelle qui est d'accueillir les enfants en classe de maternelle à partir de 3 ans.

8) Subvention classe découverte

Suite à la demande de subvention de l'école pour le financement d'une classe découverte qui aura lieu à AUBURE du 3 au 7 juillet 2017, les conseillers municipaux décident d'attribuer une subvention de 7,50 € par élève participant et par nuitée. A cet effet, ils prévoient une enveloppe globale de 1.785,- €.

9) Subvention ASCL

Les conseillers municipaux décident d'attribuer une subvention de 1.200,- € à l'ASCL de WILWISHEIM.

10) Autorisation d'occupation du domaine public

Mme Aline FRANCK, gérante d'un salon de coiffure-barbier ambulant d'UTTWILLER, sollicite un emplacement dans la commune pour y proposer ses services. Les conseillers décident d'autoriser Mme FRANCK à occuper le domaine public, Place de la Liberté, deux fois par mois (sauf les vendredis) et fixent le droit de stationnement annuel à 40,- €.

11) Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Suite au départ de Mme Charlotte GLESS le 1^{er} avril prochain et de la nécessité de la remplacer pour l'accueil du public, les conseillers municipaux décident de créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à raison de 14h/semaine.

Ce poste n'a pas été pourvu étant donné que le maire a recruté Mme BLAISE Florence, qui est au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

12) Travaux de sécurisation de l'école

Suite à la délibération du 12/10/2016, le Maire présente le dossier de demande de subvention au titre du FIPDR 2016. Les conseillers municipaux valident le dossier consistant au rehaussement de la clôture de l'enceinte de l'école et à la mise en place de vidéophone à commande sur le portail. Ils autorisent le Maire à inclure ces travaux au marché de voirie de la Rue du Château.

13) Divers

- **Association Les P'tites Mains**

La mise à disposition de la salle polyvalente se fera en application de la délibération du 07/06/2016 comme pour toute autre association.

- **Assistants maternelles**

Mmes Elodie MARTZ, Stéphanie TRUMPF, et M. Thierry WEIBEL ont rencontré le maire et les adjoints pour relever la problématique du manque d'assistants maternelles dans le village.

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT



UNE ROSE – UN ESPOIR

L'association « Une Rose, un Espoir » passera dans notre village **le samedi 29 avril 2017** dans le but de collecter des fonds pour la recherche contre le cancer. Merci de leur réserver un bon accueil ! Les motards vous proposent une rose contre un don de 2 € au profit de la lutte contre le cancer.



ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu **mercredi le 26 avril 2017 de 17h30 à 20h30** à la salle polyvalente.

Comme toujours, l'association reconfortera les donateurs en leur offrant un repas préparé par l'équipe des bénévoles.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers organisera son traditionnel Pompierfest **dimanche le 07 mai 2017** à la salle polyvalente.

Les pompiers passeront chez les habitants mardi le 02 mai et mercredi le 03 mai pour ramasser les tombolas. D'avance, ils vous remercient pour votre accueil chaleureux.

JEUX INTERVILLAGES AIPZ

Les prochains « Jeux Intervillages » organisés par l'AIPZ auront lieu **le 25 juin 2017** à HOHATZENHEIM.

Les personnes souhaitant y participer voudront bien s'inscrire auprès de Muriel DIETRICH (06 72 45 38 01) **avant le 15 avril 2017**.

LA MAIRIE COMMUNIQUE



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Nous vous rappelons ci-après les heures d'ouverture de la mairie :

- Les lundis de 9 h à 12 h
- Les mardis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Monsieur le Maire reçoit sur RDV. Tél. 06 64 51 92 78

La nouvelle adresse mail de la mairie est : mairie@wilwisheim.fr



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Les conseillers municipaux organiseront une opération « Nettoyage de printemps » **samedi le 1^{er} avril 2017**.

Pour tous les amateurs d'une nature propre, le rendez-vous est fixé Place de la Gare à 9 h. D'ores et déjà, l'équipe municipale vous remercie pour votre participation. N'oubliez pas de vous munir de gants.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2017

Les parents des enfants nés en 2014 devant être scolarisés à l'école de WILWISHEIM à la rentrée prochaine, sont invités à procéder à leur inscription comme suit :

1. **Inscription à la mairie** le **mardi 09 mai 2017 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30** ou le **lundi 15 mai 2017 de 9h à 12h** à l'appui du livret de famille, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
2. **Inscription à l'école** les **18 et 19 mai 2017 de 16h à 17h** et, à cet effet, il y aura lieu de fournir :
 - . le certificat d'inscription délivré par la mairie
 - . un certificat du médecin de famille
 - . une attestation certifiant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires liées à son âge ou présentation du carnet de santé à jour.



ELECTIONS

Une refonte de la liste électorale a eu lieu au 1^{er} mars 2017. En conséquence, tous les électeurs auront une nouvelle carte qui sera distribuée fin mars/début avril.



SDEA : JOURNEES DE L'EAU 24 & 25 JUIN 2017

À l'occasion de ses 75 ans, le SDEA et ses partenaires vous invitent les 24 et 25 juin prochain aux Journées de l'Eau 2017. Un événement festif, familial mais surtout responsable autour des grands enjeux de l'eau.

Acteur local de référence dans la gestion de l'Eau, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle organise un week-end grand public dont l'objectif est de mieux comprendre les enjeux de l'eau, le rôle de chacun dans sa préservation et de mettre en lumière la diversité et la technicité des métiers, ainsi que les savoir-faire des femmes et des hommes du SDEA.

Expositions, conférences, animations pédagogiques pour petits et grands, expériences virtuelles, démonstrations de matériels et expositions de véhicules, vous attendent au siège du SDEA à SCHILTIGHEIM et au sein de ses ouvrages représentatifs qui ouvriront leurs portes *. Venez nombreux ! Plus d'info ? www.sdea.fr

*Alteckendorf-Wilwisheim, Basse-Zorn, Erstein, Hottviller, Griesheim-sur-Souffel, Rosheim, Sarre-Union, Schiltigheim, Wissembourg.



Carte d'identité : Nouvelles modalités de délivrance

Comme vous le savez sans doute déjà, **à partir du 28 mars 2017**, de la même manière que pour les passeports, **les demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) seront recueillies uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR).**

Il conviendra de vous adresser au choix, à l'une des 32 communes équipées dans le Bas-Rhin à savoir : Bischheim, Bischwiller, Brumath, Drulingen, Eckbolsheim, Erstein, Fegersheim, Geispolsheim, Haguenau, Hoenheim, Illkirch Graffenstaden, Ingwiller, La Wantzenau, Lauterbourg, Lingolsheim, Molsheim, Niederbronn - les - Bains, Obernai, Ostwald, Sarre-Union, Saverne, Schiltigheim, Schirmeck, Sélestat, Souffelweyersheim, Strasbourg, Truchtersheim, Val de Moder, Vendenheim, Villé, Wasselonne et Wissembourg.

A compter du 25 mars 2017, la commune de Wilwisheim ne pourra plus instruire vos demandes de cartes d'identité. Dans le cadre de la bascule, aucune demande de CNI ou de passeport ne pourra être recueillie le lundi 27 mars 2017.

Pour ceux et celles qui choisiront la Commune d'INGWILLER, la mairie nous a informé qu'elle recevra le public **uniquement sur rendez-vous** pour une demande de CNI ou de passeport. La prise de rendez-vous se fera par téléphone au 03.88.89.47.20. ou par mail à l'adresse suivante : cnipasseports.ingwiller@orange.fr.

Concernant les cartes d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 dont la durée de validité est passée de 10 à 15 ans : il est possible de demander leur renouvellement si celle-ci est échue dès lors que l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de se rendre à l'étranger, et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide. La preuve de ce voyage ou déplacement pourra être apportée par la présentation d'un document tel que titre de transport, réservation auprès d'une agence de voyage, justificatif de réservation d'un hébergement, attestation de l'employeur pour les personnes amenées à travailler à l'étranger, attestation sur l'honneur rédigée par l'utilisateur et circonstanciée, ou encore plusieurs tickets d'achats effectués dans les pays limitrophes révélant une régularité de circulation transfrontalière. Une copie du ou des documents sera jointe à la demande de CNI.

Comme pour les passeports, la nouvelle procédure de délivrance des CNI prévoit le **recueil obligatoire des empreintes digitales à partir de l'âge de 12 ans**. La présence du demandeur mineur de moins de 12 ans est également obligatoire au dépôt de la demande.

Il est possible de faire une double demande CNI + Passeport en utilisant un seul et unique formulaire et une seule photo pour les deux titres.

Un nouveau service : la pré-demande en ligne

A partir du 28 mars 2017, vous pourrez également effectuer une [pré-demande de carte nationale d'identité](https://ants.gouv.fr/) en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS). <https://ants.gouv.fr/>



Dans ce cas, vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de cartes d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre. Cette pré-demande en ligne est **facultative** : il vous est possible de réaliser l'intégralité de votre demande de carte d'identité en vous rendant dans une mairie équipée de dispositif de recueil qui vous accompagnera dans votre démarche. Vous devrez alors compléter le formulaire papier.

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier.